Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260423-2026_37-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le seize avril deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, M. KERVADEC Hervé, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, Mme LE NEILLON Catherine, M. COLLET Boris, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MALLET Patrick, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :
M. BUCHER Aurélien a donné pouvoir à M. LE CALVE Pascal.
Mme BONNEC Katia a donné pouvoir à Mme JACOB Marina.
M. TUAL Matthieu a donné pouvoir à M. BOUCHARD Clément.
Mme GAGNON Béatrice a donné pouvoir à M. MALLET Patrick.
M. MURAILLE Arnaud a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-37	**CAF du Morbihan – prolongation de la Convention Territoriale Globale (CTG).**

La communauté d'Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes de la communauté de communes d'AQTA se sont engagés dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2026 signée le 21 décembre 2023.

Afin de poursuivre et finaliser la mise en œuvre du plan d'action engagé et investir pleinement la démarche d'évaluation (jeunesse puis sur l'ensemble des thématiques), il a été proposé de prolonger d'une année la convention actuelle, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

La CAF du Morbihan transmettra ensuite l'avenant pour signature, et proposera, aux différentes collectivités, des avenants de prolongation relatifs à leurs conventions d'objectifs et de financements respectives.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260423-2026_37-DE

Vu la délibération n° 59/2022 en date du 21 novembre 2022 validant la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, Auray Quiberon Terre Atlantique et l'ensemble des communes membres.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents :

- Valident le principe de la prolongation d'une année la Convention Territoriale Globale dans des conditions identiques soit jusqu'au 31 décembre 2027.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation qui sera transmis par la Caf.
- Autorisent Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

